



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## Solofol

Date de révision 29-sept.-2025 Version 2 Remplace la version : 04-nov.-2021 Codes produit FNG56927-32  
Date d'impression 29-sept.-2025 BCP324F 9510380

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

## Solofol

#### Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fongicide; Utilisation professionnelle  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

ADAMA Northern Europe B.V  
P.O. Box 355  
3830 AK Leusden, The Netherlands  
Tel: (+31) (0) 33 2056800

#### Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail msds.ane@adama.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.  
BE : +32 70 245 245  
NL : +31 30 274 88 88 - Ce service n'est accessible que par les agents de santé professionnels.  
DE : +49 30 19240  
Numéro d'appel d'urgence général : 112

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 2 - (H330)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 2 - (H351)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1 - (H372)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)

Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)
------------------------------	----------------------

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Contient Folpet

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H330 - Mortel par inhalation  
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
 H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P284 - Porter un équipement de protection respiratoire  
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon  
 P304 - EN CAS D'INHALATION :  
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
 P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin  
 P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin  
 P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin  
 P391 - Recueillir le produit répandu  
 P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
 EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

#### Phrases supplémentaires pour PPP

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage  
 SPa1 - Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code FRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est M04  
 SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).  
 SPo - Ne pas pénétrer dans des cultures/ surfaces traitées avant que le dépôt de

pulvérisation ne soit complètement sec.

### 2.3. Autres dangers

#### PBT & vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

#### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Aucun(e) connu(e).

#### Polluants organiques persistants

Sans objet.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Sans objet

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Numéro d'enregistrement REACH
Folpet	133-07-3	205-088-6	613-045-00-1	76-84	Skin Sens. 1A (H317) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 2 (H330) Carc. 2 (H351) STOT RE 1 (H372) (respiratory tract) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) EUH066	STOT RE 1: C ≥ 5% STOT RE 2: 0.5 ≤ C < 5 Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0.001%	inhalation: ATE = 0.30 mg/L (dusts or mists) M=10 M=10	Aucune donnée disponible
Methyl naphthalene sulfonic acid,polymer with formaldehyde, sodium salt	81065-51-2	-		4-7	Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)			Aucune donnée disponible
Reaction product of naphthalene, propan-2-ol,sulfonated and neutralized by caustic soda	-	939-368-0		3-5	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335)			01-211996995 4-16-XXXX

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Personnel de premiers secours; Attention à votre propre protection.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes** Aucun(e) connu(e).

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.
<b>Autres informations</b>	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
--	---

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

<b>Référence à d'autres rubriques</b>	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Conditions de conservation</b>	Conservé les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conservé hors de la portée des enfants.
-----------------------------------	---

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

<b>Mesures de gestion des risques (RMM)</b>	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
---	---

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Nom chimique	Union européenne	Belgique
Kaolin, Non-Calcined 1332-58-7		TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)**

Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Aucune information disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité étanches.

**Protection des mains**

Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).

**Protection de la peau et du corps**

Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec traitement déperlant.

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Propriété	Valeurs	Méthode	Remarques
Aspect			
État physique	: Solide granules		
Couleur	: marron clair		
Odeur	: Uncharacteristic		
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible		
pH	: 6.1-6.9	CIPAC MT 75.3	solution (1%)
Point de fusion / point de congélation °C	: Aucune donnée disponible		Sans objet
Point / intervalle d'ébullition °C	: Aucune donnée disponible		

<b>Point d'éclair</b> °C	:	Aucune donnée disponible	
<b>Taux d'évaporation</b>	:	Aucune donnée disponible	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	:	Ininflammable	EEC A.10
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	:	Aucune donnée disponible	
<b>Pression de vapeur</b> kPa	:	Aucune donnée disponible	
<b>Densité de vapeur</b>	:	Aucune donnée disponible	
<b>Densité relative</b>	:	Aucune donnée disponible	
<b>Solubilité(s)</b> mg/l	:	Aucune donnée disponible	
<b>Coefficient de partage Log Pow</b>	:		Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques
<b>Température d'auto-inflammabilité</b> °C	:	>400	EEC A.16
<b>Température de décomposition</b> °C	:	Aucune donnée disponible	
<b>Viscosité cinématique</b> mm <sup>2</sup> /s 40 °C	:	Sans objet	
<b>Tension superficielle</b>	:	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Granulométrie</b>	:	Sans objet	

## 9.2. Autres informations

**Masse volumique apparente** g/ml : 0.88 CIPAC MT 169

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

**Propriétés explosives** : N'est pas un explosif  
**Propriétés comburantes** : Not oxidizing

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** : Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** : Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

**Sensibilité aux impacts mécaniques** : Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** : Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** : Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: >2000	Rat	OCDE 423	
DL50, voie cutanée mg/kg	: >2000	Rat	OCDE 402	
CL50 par inhalation mg/l	: Aucune donnée disponible			
Corrosion/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OCDE 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Irritant pour les yeux	Lapin	OCDE 405	
Sensibilisation	: Sensibilisant cutané			

##### Toxicité chronique

##### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Nom chimique**  
Folpet : Non classé

##### **Cancérogénicité**

**Nom chimique**  
Folpet : Susceptible de provoquer le cancer

##### **Toxicité pour la reproduction**

**Nom chimique**  
Folpet : Not toxic for the reproductive system

##### **STOT - exposition unique**

**Nom chimique**  
Folpet : Non classé

##### **STOT - exposition répétée**

**Nom chimique**  
Folpet : H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

##### **Danger par aspiration**

**Nom chimique**  
Folpet : Non classé

**STOT - exposition répétée** : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### 11.2. Informations sur d'autres dangers

##### **11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** : Aucune information disponible.

**11.2.2. Autres informations****Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

<u>Toxicité aiguë</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Poisson CL50, 96 heures mg/l</b>	: 0.176	Oncorhynchus mykiss	OCDE 203	
<b>Crustacés CE50, 48 heures mg/l</b>	: 0.67	Daphnia magna	OCDE 202	
<b>Algues CE50, 72 heures mg/l</b>	: >10	D. Subspicatus	OCDE 201	
<b>Autres végétaux CE50 mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			

<u>Toxicité aquatique chronique</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Poisson NOEC mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			
<b>Crustacés NOEC mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			
<b>Algues NOEC mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			
<b>Autres végétaux NOEC mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			

**Toxicité terrestre****Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg****Nom chimique**

Folpet : &gt;2510 Colin de Virginie EPA 71-1

**Abeilles DL50 par voie orale µg/bee****Nom chimique**

Folpet : &gt;236 EPPO 170 (1992)

**12.2. Persistance et dégradabilité****Dégradation abiotique****Eau DT50 jours****Nom chimique**

Folpet : &lt;0.05 OCDE 111 pH 7

**Terrestre DT50 jours****Nom chimique**

Folpet : 4.3 SETAC 25° C

**Biodégradation****Nom chimique**

Folpet : Facilement biodégradable OCDE 301 B

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow****Nom chimique**

Folpet : 3.017

**Facteur de bioconcentration (BCF)****Nom chimique**

Folpet : 56 OECD 305E

**12.4. Mobilité dans le sol**

<b>Adsorption/désorption</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Méthode</b>	<b>Remarques</b>
<b>Nom chimique</b> Folpet	: 304 mL/g		KOC

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

The components in this formulation do not meet the criteria for classification as PBT or vPvB

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
<b>Emballages contaminés</b>	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
<b>Autres informations</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****ADR**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN2588
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Folpet)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	6.1
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II
<b>Description</b>	UN2588, PESTICIDE, SOLIDE, TOXIQUE, N.S.A. (Folpet), 6.1, II, (D/E), Dangereux pour l'environnement
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	61, 274, 648
<b>Code de classification</b>	T7
<b>Code de restriction en tunnel</b>	(D/E)

**RID**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN2588
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Folpet)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	6.1
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II
<b>Description</b>	UN2588, PESTICIDE, SOLIDE, TOXIQUE, N.S.A. (Folpet), 6.1, II, Dangereux pour l'environnement
<b>Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Dispositions spéciales 61, 274, 648  
Code de classification T7

**IMDG**

14.1 Numéro ONU UN2588  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Folpet)  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 6.1  
14.4 Groupe d'emballage II  
Description UN2588, Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Folpet), 6.1, II, Polluant marin  
14.5 Danger pour l'environnement Oui  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
14.5 Polluant marin Sans objet  
Danger pour l'environnement Oui  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales 61, 274  
N° d'urgence F-A, S-A  
IMDG Stowage and segregation Category A SW2 Aucune information disponible  
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

**IATA**

14.1 Numéro ONU UN2588  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Folpet)  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 6.1  
14.4 Groupe d'emballage II  
Description UN2588, Pesticide, solide, toxique, n.s.a. (Folpet), 6.1, II  
14.5 Danger pour l'environnement Oui  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales A3, A5  
Code ERG 6L

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Non commercial/désignation**

Sans objet  
BL National Regulations

**Numéro(s) d'enregistrement**

Sans objet

**Date**

Sans objet

La recevabilité de ce produit a été testée selon « l'arrêté royal relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ». Le produit est agréé

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

**Polluants organiques persistants**

Sans objet

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

**Date de révision** 29-sept.-2025

**Motif de la révision** Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**Abréviations et acronymes**

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

ADN - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways

CAS Number - Chemical Abstracts Service number

EC Number - EINECS and ELINCS Number

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Substances

ELINCS - European List of notified Chemical Substances

IATA - International Air Transport Association

ICAO-TI - Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air  
IMDG - International Maritime Dangerous Goods  
LC50 - Lethal Concentration to 50 % of a test population  
LD50 - Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)  
OECD - Organization for Economic Co-operation and Development  
PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail  
STOT - Specific Target Organ Toxicity  
vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**